Image not found or type unknown

Indemnisation suite à un accident de la voie publique

Par **bei**, le **31/10/2008** à **11:08**

Bonjour,
je me suis fait renversée par un autobus étranger en mai dernier. Ce dernier a grillé un feu rouge alors que je traversais sur un passage piéton. J'ai eu une ITT de 3 semaines, immobilisée et en arrêt de travail pendant 1 mois. Mes blessures doivent se résorber, mais, étant enseignante en éducation physique et sportive, je rencontre encore des difficultés au quotidien. Les médecins m'ont parlé de douleurs au genou pouvant persister de quelques mois à quelques années. Cependant, cela n'est pas pris en compte dans mes certificats médicaux. Les assurances doivent faire une proposition d'indemnisation d'ici 2 mois, mais je n'ai aucune idée de ce que je suis en mesure d'obtenir, voire de réclamer. De plus, au cas où des complications surviendraient plus tard, comment m'assurer que cela sera pris en compte comme conséquence de cet accident?
En vous remerciant de l'attention que vous proterez à ma requête, et dans l'impatience de vous lire.

Par **jeetendra**, le **31/10/2008** à **11:28**

bonjour, il vous faut imperativement prendre contact avec un avocat spécialisé en dommage corporel, ou l'anameva téléphone 01 47 55 18 88 pour l'expertise médicale, c'est dans votre propre intéret, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés